

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE RISQUES SPECIFIQUES		Code : 2F-DQ76-S06 Date mise à jour : 09/02/2023 Version : 2	
1.NOM DU PRODUIT 1.1 Code du produit - EAN 1.2 Fournisseur du produit - n° appel / fax 1.3 Types d'utilisations	POLYROC POLYPROD S.A.S. 03.83.48.88.30 / 03.83.48.92.78 Isolation thermique, acoustique et protection au feu des bâtiments			
2.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 2.1 Nom chimique du produit (synonymes) 2.2 Composant apportant un danger 2.3 N° enregistrement CAS 2.4 N° CE 2.5 N° enregistrement REACH 2.4 Autres données 2.5 Autres information	Polystyrène expansé (EPS – Poly phényléthène)	Laine de roche	Laine de bois	
	Pentane (mélanges d'isomères) Iso-pentane : 78-78-4 n-pentane : 109-66-0 203-692-4 201-142-8 01-2119459286-30 01-2119475602-38	Laine minérale ⁽¹⁾ RN 194718-72-4 Non applicable Non soumis à enregistrement	Résine thermodurcissable Non applicable Non soumis à enregistrement	Néant
	Pentane : - Teneur : < 7% en masse Classification CE et phrases de Risque : F+ ; R12, Xn ; R65, R66, R67, N ; R51/53 Teneur en poids : 90 à 99% Teneur en poids : 0 – 5% N° enregistrement CAS pour le polymère (polystyrène, > 98% en masse) : 9003-53-6 Laines minérales, à l'exception de celles nommément désignées dans cette annexe ; fibres (de silicates) vitreuses artificielles à orientation aléatoire, dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalino-terreux (Na2O+K2O+CaO+MgO+BaO) est > à 18			
3.IDENTIFICATION DES DANGERS 3.1 Principaux dangers - effets néfastes sur la santé - effets sur l'environnement - dangers physiques et chimiques	Aucun Aucun Le PSE fraîchement transformé dégage du pentane résiduel qui peut former un mélange vapeur de pentane / air explosif dans des espaces confinés, par exemple pendant un transport ou dans un stockage. La limite supérieure d'explosibilité de ce mélange est de 7,8% (v/v), la limite inférieure est de 1,3% (v/v).			

<p>4 MESURES DE PREMIERS SECOURS</p> <p>4.1 Symptômes et effets</p> <p>4.2 Mesures de premier secours</p> <p>4.3 Instructions pour médecin</p>	<p>La manutention des panneaux peut engendrer de la poussière de ciment et/ou de laine minérale.</p> <p>En cas d'inhalation : sortir de la zone enpoussiérée pour respirer de l'air frais. Rincer la gorge et moucher la victime afin d'évacuer les poussières.</p> <p>En cas de contact avec la peau : En cas de démangeaison, enlever les vêtements contaminés et laver délicatement la peau à l'eau froide et au savon.</p> <p>En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau afin d'évacuer tous les corps étrangers pendant au moins 15 minutes.</p> <p>En cas d'ingestion : boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.</p> <p>Dans tous les cas, si les symptômes persistent, consulter un médecin.</p> <p>Traiter selon les symptômes</p>
<p>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>5.1 Dangers spécifiques</p> <p>5.2 Moyens d'extinction recommandés:</p> <p>5.3 Moyens d'extinction déconseillés</p> <p>5.3 Equipement de protection</p> <p>5.4 Autre information</p>	<p>PSE combustible. Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces de styrène, et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</p> <p>Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.</p> <p>Jet d'eau</p> <p>En cas d'incendie important dans une zone mal ventilée ou résultant de la combustion de matériaux d'emballage, le port d'une protection / d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.</p> <p>Refroidir les produits stockés à proximité par arrosage d'eau.</p>
<p>6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</p> <p>6.1 Précautions individuelles</p> <p>6.2 Mesures de protection individuelle</p> <p>6.3 Précautions environnementales</p> <p>6.4 Méthodes de nettoyage</p>	<p>En cas de forte concentration de poussière, utiliser le même équipement de protection personnelle que celui mentionné à la section 8. Pas de flamme nue ni d'autre source d'ignition à proximité du produit. Ne pas fumer. Eviter les étincelles</p> <p>Aucune mesure spécifique</p> <p>Le produit ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.</p> <p>Nettoyer avec un aspirateur ou humidifier en vaporisant de l'eau avant de balayer. Collecte et mise au rebut (voir section 13)</p>

<p>7.MANIPULATION ET STOCKAGE</p> <p>7.1 Manipulation</p> <p>7.2 Températures de manipulation</p> <p>7.3. Stockage</p> <p>7.4 Températures de stockage</p> <p>7.5 Transfert de produits</p> <p>7.6 Autre(s)</p>	<p>Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail et éviter toute manipulation inutile du produit déballé. Retirer les sources d'ignition. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</p> <p>Températures ambiantes</p> <p>Eviter l'exposition aux intempéries qui pourrait dégrader la qualité du produit. Les produits doivent être stockés dans un lieu sec et à l'abri de la lumière directe. Les matériaux doivent être conservés dans leur emballage d'origine. Stocker loin des sources de chaleur et d'ignition</p> <p>Moins de 85°C</p> <p>Voir manipulation</p> <p>En cas de découpe du produit, porter des lunettes de protection et un masque pour protéger des projections de poussières. Effectuer la découpe dans un milieu ventilé ou au moyen d'un appareil équipé d'une aspiration.</p>
<p>8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</p> <p>8.1 Valeur limite d'exposition professionnelle</p> <p>8.2 Equipements de protection individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection respiratoire - protection des mains - protection des yeux - protection peau/corps 	<p>Pour la laine de roche : Valeur limite d'exposition : 1 fibre/ml en France (cf. INRS ED 984 2007 ; 2eme édition 2008) – Aucune au niveau de l'Union européenne Contrôle de l'exposition : Aucune exigence spécifique Pour la laine de bois : Non concerné Pour le PSE : Pentane : VLE : aucune VME : 600ppm – 1800 mg/m³</p> <p>Lors de travaux dans un local non ventilé ou lors d'opérations susceptibles de générer une émission de poussière de toute nature, porter un masque antipoussière jetable. Le type conforme à la norme EN 149 FFP1 est recommandé. Afin d'éviter une irritation, porter des gants conformes à la norme EN 388 Porter des lunettes de protection lors de travaux effectués au-dessus de la tête. Des lunettes de protection conformes à la norme EN 166 sont recommandées Couvrir les parties du corps exposées</p>

<p>9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</p> <p>9.1 Etat physique</p> <p>9.2 Forme</p> <p>9.3 Couleur</p> <p>9.4 Densité</p> <p>9.5 Point de fusion</p> <p>9.6 Limite supérieure d'explosibilité</p> <p>9.7 Limite inférieure d'explosibilité</p> <p>9.8 Point éclair</p> <p>9.9 Température d'auto-inflammation</p> <p>9.10 Solubilité dans l'eau</p> <p>9.11 Solubilité dans d'autres solvants</p>	<p>Solide</p> <p>Produit présenté sous forme de panneau</p> <p>Gris ou beige pour la laine de bois Brun pour la laine de roche Gris pour le PSE</p> <p>De 336 à 426 kg/m³ pour la laine de bois De 60 à 150 kg/m³ pour la laine de roche De 11,5 à 13 kg/m³ pour le PSE</p> <p>95-100°C pour le PSE</p> <p>Non applicable</p> <p>Non applicable</p> <p>370°C (PSE sans pentane résiduel)</p> <p>450°C (PSE sans pentane résiduel)</p> <p>Insoluble</p> <p>PSE soluble dans des solvants aromatiques, halogénés, et les cétones.</p>
<p>10.STABILITE ET REACTIVITE</p> <p>10.1 Stabilité</p> <p>10.2 Situations à éviter</p> <p>10.3 Produits de décomposition dangereux</p>	<p>Stable dans les conditions normales d'utilisation, et décomposition au-dessus de 200°C.</p> <p>Chaleur, flammes et étincelles.</p> <p>La décomposition du liant de la laine de roche aux environs de 200°C produit du dioxyde de carbone et quelques gaz à l'état de trace. La durée et la quantité des émissions dépendent de l'épaisseur de l'isolant, de la teneur en liant et de la température d'utilisation. Lors de la première mise en température, une bonne ventilation ou des protections personnelles appropriées sont nécessaires. La décomposition du PSE peut dégager du monoxyde de carbone.</p>
<p>11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</p> <p>11.1 Toxicité aiguë - orale</p> <p>11.2 Toxicité aiguë - cutanée</p> <p>11.3 Toxicité aiguë – inhalation</p> <p>11.4 Irritation des yeux</p> <p>11.5 Irritation de la peau</p> <p>11.6 Sensibilisation cutanée</p> <p>11.7 Effets sur l'homme</p>	<p>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.</p> <p>Aucune</p> <p>Aucune</p> <p>Aucune pour la laine de bois. Les laines de roche que nous utilisons sont constituées de fibres non classées cancérogènes et certifiées par l'EUCEB par le biais de notre fabricant. La décomposition thermique du PSE à haute température, par exemple au cours de la découpe par fil chaud, peut entraîner un dégagement de styrène et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</p> <p>Des poussières et des particules de bois ou ciment peuvent se détacher du produit lors de manipulation ou de sa mise en œuvre mais sans toxicité. Il est recommandé de porter les équipements de protection individuelle adaptés.</p> <p>Les poussières de laine de roche peuvent créer une irritation cutanée temporaire. Il est conseillé de porter des vêtements long et fermés, de ne pas se gratter et de se rincer à l'eau froide après manipulation des produits.</p> <p>Se reporter au § 11.6</p> <p>Aucun.</p>

<p>12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES</p> <p>12.1 Mobilité</p> <p>12.2 Persistance/dégradabilité</p> <p>12.3 Bio accumulation</p> <p>12.4 Traitement des eaux résiduaires</p> <p>12.5 Autres informations</p>	<p>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.</p> <p>Produit stable sans effets environnementaux nocifs. Le PSE flotte sur l'eau</p> <p>Non biodégradable (par nature)</p> <p>Pas de bio accumulation</p> <p>Aucun danger</p> <p>Les petites particules de PSE peuvent avoir des effets physiques sur certains organismes aquatiques et terrestres. Les particules de PSE passent au travers du système digestif des animaux sans subir de dégradation.</p>
<p>13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</p> <p>13.1 Précautions</p> <p>13.2 Elimination des déchets</p> <p>13.3 Elimination des produits</p> <p>13.4 Elimination des emballages</p>	<p>Se référer à la section 7</p> <p>Éliminer conformément aux réglementations et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination.</p> <p>Éliminer conformément aux réglementations et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination.</p> <p>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur</p>
<p>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</p> <p>Information générale</p> <p>Remarque</p>	<p>Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.</p> <p>Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité.</p>
<p>15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES</p> <p>International</p> <p>Législation française</p>	<p>Pas de dispositions complémentaires.</p> <p>Le stockage de PSE est soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rubrique n°2663.</p>
<p>16. AUTRES INFORMATIONS</p> <p>Usages et restrictions</p> <p>Historique FDS</p> <p>Diffusion FDS</p>	<p>Utilisé comme isolant thermique, acoustique et en protection incendie pour les bâtiments.</p> <p>Version n° 1 : Octobre 2018 Version n° 2 : Février 2023</p> <p>L'information contenue dans cette fiche doit être accessible à toute personne susceptible de manipuler le produit.</p>

--	--

Avis : Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état de nos connaissances sur le produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent au regard de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive, et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Cette fiche ne garantit en aucun cas les caractéristiques spécifiques du produit.